

Le remue-ménage des horaires scolaires

Les études sont claires: 40% des élèves des écoles obligatoires helvétiques se retrouvent seuls lorsque la classe est finie, à midi et en fin d'après-midi. La droite et la gauche réclament aujourd'hui des structures de garde des enfants.

scolaire. Elles sont libérées des soucis des aides extérieures. Les secondes ne sont plus soumises à des horaires hachés qui gâchent toute leur journée et ne leur permettent même pas de suivre une formation. Elles ont la matinée pour elles et l'après-midi pour leurs enfants.

En juin 2001, le Parti socialiste suisse revendique des structures extrascolaires dans ses douze thèses pour la formation. En juillet 2005, Avenir Suisse, le groupe de réflexion indépendant à vocation libérale, créé en 1999 par quatorze grandes entreprises, tire la sonnette d'alarme. Il faut de toute urgence ouvrir des écoles à horaire continu (Tagesschulen). Et Avenir Suisse de publier un guide pratique de mise en œuvre des écoles à horaire continu distribué à toutes les communes helvétiques.

Comment ça marche

Les enfants des écoles à horaire continu ont une courte pause à midi et finissent les cours tôt l'après-midi. Tous les élèves mangent à l'école. A la sortie des classes, certains enfants rentrent chez eux, d'autres fréquentent les structures parascolaires. Ils sont pris en charge par un personnel d'accueil formé ou par certains enseignants. Ils vont à l'étude surveillée, prennent leur goûter puis s'adonnent à des activités de loisirs qui peuvent être coordonnées avec diverses associations (clubs de sports, écoles de musique, centres de loisirs, etc.). Sur les 2500 communes de Suisse alémanique et de Suisse romande, 35 offrent une telle prestation.

Les Tagesschulen, comme l'entendent les Suisses alémaniques, sont rares en Suisse romande. Il en existe deux: l'une à Vissoie en Valais et l'autre à Genève, (Eaux-Vives). En Valais, le nouvel horaire a mis fin aux longs déplacements en bus et aux rentrées tardives. A Genève, ce sont les parents qui ont demandé l'horaire continu de 8 heures à 12 heures 55, cinq jours par semaine. Ils sont satisfaits de cette solution. Les mères qui travaillent comme celles qui sont au foyer y trouvent leur compte. Les premières ont inscrit leurs enfants au para-

Pourquoi faut-il des écoles à horaire continu?

L'école et le travail des femmes ne font pas bon ménage. Les cantons – Genève excepté où c'est chose faite de longue date – commencent à harmoniser les horaires des classes primaires, ce qui veut dire que tous les enfants entrèrent et sortiront de l'école aux mêmes heures. Mais quand l'école commence à 8 h 15 et se termine à 11 heures pour reprendre de 14 heures à 16 heures, c'est tout simplement impossible de travailler à l'extérieur. Un vrai gâchis de compétences selon *economiesuisse* pour qui c'est un non-sens économique que de former des femmes pour ne pas les employer ensuite.

Avenir Suisse en est certain. Les écoles à journée continue doivent être la norme pédagogique pour les enfants du XXI^e siècle. Les raisons en sont multiples. Démocratiques d'abord. Un bon encadrement assure de meilleurs résultats scolaires et donne de bonnes chances de réussite aux enfants défavorisés. Les structures de garde préviennent, en outre, violences et troubles de comportement. Economiques ensuite. Les femmes doivent pouvoir travailler à plein temps. Dans les 15 prochaines années, la Suisse pourrait voir son PIB augmenter de 15 à 20% par la seule augmentation du travail des femmes¹. Un chiffre confirmé par les travaux de l'OCDE. Une étude du Département des affaires sociales de la ville de Zurich (2001) montre que pour un franc dépensé dans les structures où les enfants sont gardés toute la journée, 2 à 3 reviennent à la société dont 1 franc 60 sous forme d'impôt. Démographiques enfin. De bonnes structures de garde pourraient influencer la natalité. Aujourd'hui la Suisse est bien au-dessous du seuil de renouvellement des générations. Il faudrait 2,1 enfants par femme et nous en sommes à 1,4.

L'ÉCOLE À JOURNÉE
CONTINUE

Le temps pour une école en continu
à l'école des communes

"AVENIR SUISSE"
2005

Deux cultures: une suisse alémanique et une romande

La Suisse alémanique privilégie le concept des Tagesschulen. La Suisse romande, par contre, préfère la prise en charge à la carte, organisée autour d'un horaire scolaire qui s'étend sur toute la journée: longue pause à midi, fin des classes entre 16 h à 17 h avec structures de garde jusqu'à 18 h ou 18 h 30. Les parents peuvent moduler leur demande en fonction de leurs besoins. Ce système est pratiqué à Genève et à Lausanne.

L'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS), dépendant du Service de la jeunesse et des loisirs, a été introduit par la municipalité lausannoise à la rentrée d'août 1999 pour les élèves des degrés 1 à 4 du cycle primaire. Il complète l'Unité d'accueil pour les écoles (UAPE) destiné aux enfants des classes enfantines. Les cantons romands ont défini des normes de formation pour le personnel parascolaire. Les cantons suisses alémaniques appliquent les recommandations de l'Association suisse des crèches: une personne formée pour dix élèves. Les communes financent les écoles dotées de structures d'accueil. Les parents versent une contribution en fonction de leurs revenus annuels. Avenir Suisse cite des chiffres pour les Tagesschulen: de 10 francs 50 pour les bas revenus (45 000 francs) pour toute la journée repas compris à 70 francs pour les hauts revenus (145 000 francs).

Initiatives parlementaires

En mars 2001, le Conseil national a appuyé l'initiative de Jacqueline Fehr (PS, ZH) de mars 2000. Celle-ci demandait à la Confédération d'élaborer les bases légales qui lui permettent d'apporter un soutien financier aux communes qui créent des places d'accueil pour les enfants. Le Conseil fédéral décida, en décembre 2002, que les subventions seraient versées dès février 2003 et qu'elles relèveraient de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Le 19 septembre 2005 – premier jour de la session d'automne des chambres fédérales – cinq conseillères nationales de divers partis ont déposé une initiative parlementaire. Elles demandent que l'article 62 de la Constitution sur l'instruction publique obligatoire soit étoffé d'un troisième alinéa sur l'obligation de la mise en œuvre de structures d'accueil extrascolaire. Les cantons veillent à ce que les Communes mettent sur pied, en collaboration avec le secteur privé, un encadrement extrafamilial et extrascolaire

adapté aux besoins pour accueillir les enfants pendant toute la durée de la scolarité obligatoire. La Confédération peut leur apporter son secours. L'organisation faïtière des enseignants et enseignantes LCH, les milieux économiques (economiesuisse), les syndicats et la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP) soutiennent le projet. Le Parti démocrate-chrétien (PDC) fait bande à part. Il propose son propre texte. Les commissions de la science et de l'éducation du Conseil national et des Etats devront étudier les deux textes. Affaire à suivre. ●

¹ L'Ecole à journée continue p. 32.

L'Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) à Lausanne

Introduits en 1999, plus de vingt APEMS fonctionnent à Lausanne. Quelque 1300 enfants les fréquentent, soit 27% des élèves de 6 à 12 ans. L'augmentation est de 15% par an. Fixé en fonction du revenu, le coût de l'écolage est plutôt bas. Il s'élève au minimum à 4 francs 50 par jour et au maximum à 18 francs. Le coût, quelque six millions en 2003, est supporté par la municipalité qui ne bénéficie d'aucun subventionnement de l'Etat. 160 personnes travaillent dans ces nouvelles structures: les responsables, les éducateurs complémentaires et les moniteurs. Les premiers ont une formation en pédagogie ou dans le domaine de la petite enfance, les seconds sont souvent des personnes en cours de formation. Quant aux troisièmes, ils sont formés sur le tas et suivent des modules de formation continue. La municipalité étudie à leur intention la mise en œuvre d'un nouveau CFC. Les APEMS sont fermés durant les vacances scolaires.



Jacqueline Fehr

Pour en savoir plus

L'école à journée continue. Fil rouge pour une mise en œuvre à l'usage des communes. Avenir Suisse 2005 (télécharger www.avenir-suisse.ch)
Ecoles à horaire continu, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne (www.tagesschulen.ch)

Département fédéral de l'intérieur. *Les subventions pour l'accueil extrafamilial des enfants seront versées dès février 2003.* Communiqué de presse du 9 décembre 2002

Chaves Gabriela. *Etude sur l'accueil extrascolaire en Suisse romande* menée pour la Verein Tagesschulen Schweiz. Lausanne 13 juillet 2004